L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 14 JUIN 1867 Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LEREY,
Propriétaires-Editeurs.

PRIX DE SABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $20 payez-moi.
Par semestre, $11.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6. par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces insérées dans la liste des échéances du Greffe ne paient que 5 cents par ligne pour la première insertion, et 75 CENTS le mois pour chaque insertion subséquente.
Les annonces insérées dans la page éditoriale paieront $2.50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme insérées une fois pour chaque insertion.
Tout nouveau nom de note, dans la page éditoriale, paiera $2.50 par le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des insertions savent, sur les prix indiqués ci-dessus pour les différentes translations, tel escompte qu'il leur convient d'offrir; mais aucune annonce ne paraîtra moins que ces prix indiqués et ne paraîtra pas plus souvent que ceux qui auront fait un contrat à cet effet; mais aucune annonce ne sera publiée sans être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 14 JUIN.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par John Mather, constable—au No 181 de la rue Julia, un lot de 6 cubes.

Par O. Valton — aux magasins Nos 75, 77 et 79, rue Tchoupitoulas, 100 sacs drèche.

Par Gabriel Lemonnier — rue de Chartres, No 63, 200 lots d'habillements d'été, chemises blanches et chemises de voyage.

Par Fernell à Spear — sur les lieux, rue d'Amour, à midi, un lot de meubles, pour cause de départ.

Par G. de Férlet—sur les lieux, rue Royale, No 226, entre Hospital et Quartier, tout le contenu de belle maison, comprenant un assortiment général de meubles.

Par A. Felber — au No 46 de la rue de Chartres, une chaudière cloches, habillements, linges, chaussures, étagères, &c.

Par Hoffman & Marks — au No 36 de la rue de Chartres, marchandise de choix, liqueurs; marchandises ordinaires.

☞ Asheton vu consentement en absence chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée

Les Voies ferrées.

Dans notre dernier compte-rendu des séances du Conseil de ville, il a été question de nouveaux privilèges à accorder à la compagnie qui s'est organisée pour établir un chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Mobile et Chattanooga. La compagnie demande à faire parvenir la voie ferrée jusqu'au centre de la ville pour être plus à portée du quartier des affaires et à proximité des hôtels. Cette demande de la compagnie, accueillie assez favorablement, nous amène à en examiner une autre, formulée par la compagnie du chemin de fer Pontchartrain qui désire être autorisée à continuer sa voie ferrée par la Levée jusqu'à un point rapproché de l'intersection de la rue Girod et Water. Pour appréhender le mérite de ces demandes, il faut envisager la question à un point de vue général.

L'introduction des chemins de fer dans l'intérieur d'une grande ville offre des inconvénients qui n'échappent à personne et qui ont été signalés dans les objections faites aux demandes de la compagnie de Chattanooga. S'il ne s'agissait que du transport des voyageurs, ces inconvénients ne seraient pas compensés par les avantages qu'il s'agirait de gagner, sur à quelque point qu'on établisse la gare d'un chemin de fer, il n'y en aura pas moins nécessité pour la grande majorité des voyageurs de recourir aux moyens de transport usités, omnibus, voitures, drays, pour se rendre à cette gare et y faire porter leurs bagages.

Mais c'est moins au point de vue de l'intérêt ou de la commodité des voyageurs que de l'intérêt général de la communauté qu'il faut examiner le mérite de la demande. Dans une grande ville qui est à la fois tête des ports de mer les plus importants de l'Union, et un grand entrepôt commercial, les considérations d'un ordre secondaire doivent rentrer dans l'intérêt vital de la communauté entière. Cet intérêt commande évidemment d'accorder toutes les facilités compatibles avec la sécurité publique aux différentes voies de communication qui servent au transport des marchandises. Sous ce rapport il faut que la Nouvelle-Orléans non seulement se tienne au niveau des progrès accomplis dans les autres métropoles commerciales, mais qu'elle devance encore une initiative intelligente pour devancer ses rivales.

L'extension des relations commerciales étant essentielle à la prospérité de notre place, il faut donc encourager tout ce qui peut tendre à faciliter cette extension. On sait le développement qu'a pris le commerce des produits de l'Ouest depuis un certain nombre d'années. Ce développement serait encore plus considérable si le transport de ces produits pouvait se faire à meilleur marché. Voilà pourquoi nous avons appuyé tous les projets qui tendent à l'amélioration de la navigation du Mississippi et conséquemment à la diminution de fret.

Or, les produits de l'Ouest destinés à l'Alabama et à la Floride, déchargés par les bateaux de fleuve sur le Levée, entre Canal et Julia, doivent être transportés par des trucks jusqu'à la gare du chemin de fer Pontchartrain pour être de là transbordés sur les bâtiments de lac qui les portent à destination. Ces frais de transports accessoires grèvent inutilement et lourdement ces produits. On sait, par exemple, 75 cents pour un baril de maïs. Si la voie ferrée parvenait par la Levée jusqu'à Pendrok de la Levée où les produits se débarquent, ces produits pourraient être transportés à bord sans payer rapidement et à meilleur prix des emmagasinements, et traverseraient plus facilement des débouchés dans les pays voisins.

On pourrait transporter les grains qui arrivent en grenier dans des barges, on les transférant au moyen d'élévateurs dans des chars spéciaux qui iraient les déverser directement dans les goélettes du lac. Ce système de transport des grains en grenier offre des avantages incalculables, sur ce frais des frais de main d'œuvre et de drayage qui doublent le prix de la marchandise. Ce sont là des considérations d'intérêt général qui doivent passer d'un grand poids dans l'examen de la demande faite par la compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

Le chemin de fer Pontchartrain est la seconde voie ferrée qui ait été établie aux Etats-Unis. La charte qui a été accordée par la Législature, le 26 janvier 1830, autorisa la Compagnie à étendre sa voie ferrée jusqu'à tout point à l'intérieur de la ville, avec le consentement des autorités municipales. C'est ce consentement que la Compagnie sollicite aujourd'hui, et on demande nous paraît justifiée par l'importance de cette affaire de la Compagnie, par les besoins de commerce et de la navigation, et par les garanties sérieuses qu'offre une entreprise conduite avec énergie et habileté non moins qu'avec un grand respect pour les intérêts de la communauté.

La voie ferrée ne serait pas établie sur la rue, mais sur la Levée, tout près de la rue; elle ne gênerait donc ni le passage des piétons, ni la circulation des voitures. Les trains ne paraîtraient qu'à intervalles éloignés de 70 minutes, et avec une lenteur suffisante pour éviter tout accident. Le prix de transport des voyageurs de la rue du Canal à Milneburg ne serait pas augmenté, de sorte que la population retirerait un bénéfice matériel de cette innovation, qui aurait prépondérance pour une branche importante de notre commerce.

Les Théâtre a Mandeville.—A tous les avantages dont jouit déjà le joli village de Mandeville, il va joindre encore celui d'un théâtre. Nous apprenons que plusieurs artistes de la troupe de M. Absalon se proposent de donner sur la scène de ce théâtre, une représentation dans la grande salle située au milieu du jardin de l'Hôtel de M. François Colcombe. Ces représentations se composeront d'opérettes, de comédies, de vaudevilles et d'intermèdes.

La première représentation aura lieu le dimanche, 23 juin, et comprendra : *Adam et Nicolas*, opérette, un intermède musical, et *Rosalie ou les nuit sous de la montagne*, vaudeville en un acte. Le spectacle commencera à sept heures et demie.

Resolution dans le Conseil de Ville a Mobile.—Le *général Sumner* vient de répondre à un des membres du Conseil renvoyé et qui a refusé d'être réintégré dans le nouveau, que le choix qu'il avait fait de lui n'était ni accidentel ni sans compulsion et que cette nécessité ne heurtassent préférence par la présence d'une telle majorité dans de citoyens qui avaient lorsqu'il présent été privés du droit de suffrage et de toute participation dans les affaires municipales, et, de tout le particulier les détourners de suivre l'exemple donné par l'aldermen démissionnaire, et qu'il va immédiatement pourvu aux faire le choix d'un remplaçant.

—Il est tombé de la neige à Londres le 22 mai. Il n'y a qu'une seule autre année où cela s'était vu, celle qui a précédé le couronnement de la reine Victoria.

Le Pêre-Guide.—Le Père Gué nous annonce qu'il vient de faire un nouveau, bien que les guides parisiens ne soient, à toutes les époques, encombrés les uns aux autres sous d'avoir nous. Nous avons connu un effet des guides composés exprès pour les voyageurs seulement, n'est-à-dire pour les étrangers qui visitent le monde à la course, sans s'arrêter nulle part que le temps nécessaire pour reconnaître les sites célèbres. A ces hommes-là il ne faut pas des volumes, ils ne les liraient pas. De simples brochures leur suffisent. Les noms de rues, des édifices, des principaux objets, et des différents publics, c'est tout ce qu'ils demandent avec une carte à ouvrir des yeux et des pieds. Quant à l'histoire morale, politique et scientifique des villes où ils passent, c'est ce qui les préoccupe le moins, car s'ils s'y arrêtaient, le voyage ne serait plus pour eux une partie de plaisir, mais un travail dont ils ne voient pas pouvoir la peine en souvent. Le *Paris Guide* dont il est question aujourd'hui leur convient cependant, à cause de la variété immense des matières qu'il renferme. Il y trouvent d'abord tout ce que nous disons plus haut et ensuite tout ce qu'ils pourraient y chercher, s'ils éprouvaient autre chose.

Un essai de Victor Hugo, en forme la frontière. C'est Paris représenté par une femme supérieurement douée, et dévoué dans le passé et l'avenir par une plume qui n'a pas de pareille. Puis viennent des articles de Louis Blanc, Ernest Feydeau, Emile Littré et autres écrivains, tous précédés des fac-similé de leurs signatures, et traitant tous les sujets qui se rattachent à l'histoire intime et publique de Paris. Tous cela est entremêlé de matière croquis, dessins, gravures, plans reproduisant non seulement tout ce que Paris comporte de saillant dans son existence actuelle, mais encore tout ce que Paris a possédé autrefois, mais qu'il n'offre plus aujourd'hui, parce que dans son renouvellement perpétuel et dans son développement continu, il a laissé tout cela en route, sous le poids de la poussière des siècles. Ces dessins très fidèles et multipliés à l'infini, donnent au *Paris guide* une supériorité marquée sur toutes les œuvres de ce genre produites jusqu'ici. Il livre à l'auteur plus de 1000 pages de belle impression avec une reliure forte et solide. Il se vend à New-York au bureau du *Courrier des États-Unis* et ici chez MM. Hébert & Esconcon, rue de Chartres No 131. Nous le recommandons à tous ceux qui aiment à la fois une lecture instructive et agréable.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—13 juin.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, Opticien, Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.....76 degrés.
Midi.....81 "
3 heures P. M.....84 "
Minuit.....83 "

Travaux et Réparations.—Le général Mower est à nettoyer la geôle de police, employée comme prison militaire, et une partie de la prison de paroisse. Il vient d'ordonner que 15 prisonniers seront confiés à Philip Isaac à son garde, quatre à Vicksburg et neuf à Galveston. Ce sont tous des soldats.

Règlements sur la Quarantaine.—Le gouvernement Flanders a tracé un ordre imposant le devoir à tous les pilotes pour le port de la Nouvelle Orléans, quand ils aborderont des navires ayant des malades, de faire déployer l'emblème national aussitôt qu'ils entrent dans le fleuve et de le faire tenir en vue jusqu'à ce qu'ils arrivent au docteur de la Quarantaine, sans permettre à personne d'avoir des communications avec ces navires; les pilotes, le capitaines et l'équipage des remorqueurs exceptés.

Ceux qui violeront cet ordre seront jugés par les autorités militaires et des cas de ce genre seront immédiatement dénoncés par les pilotes en question.

Voilà des réglements qui se ressentent furieusement de l'origine officielle de M. Flanders. Ou M. Flanders prend à la droit de décider et de décider que quelqu'un, accusé d'une offense quelconque, sera jugé par les autorités militaires? Est-ce un pilote abordant à nouvelle, ou nous semble, M. Flanders, naturellement pour remplacer M. Wells, sans nos pour remplacer l'autorité militaire dont il est simplement la créature. Le bon sens du public aura à ses ordre pendant très-bientôt le bout des doigts.

—Qu'arrive-t-il donc? Tous les braves de la *Liberté* pleurent.

—Allons, mes enfants! reprit M. de Girardin, après une pause, il faut désarmer. Voici le sabre, la mère, le sabre! Montrez-le dans les ateliers.

Devereux prit le sabre, le passa à Hector Pessard, et M. Pessard, tremblant, s'en fit tomber les armes. Un instant après, l'arme meurtrière était accrochée sur les murs du musée d'artillerie de la *Liberté*, où les ouvriers pouvaient le contempler tous les mercredis et samedis pendant vingt sous, au bénéfice des blessés de la campagne de Luxembourg.

Tout est donc fini, et franchement et on n'est pas malheureux. On va donc nous parler de choses plus gaies que les canons portatifs, les fusils à aiguille et les épouvantables mitrailleuses; on va lui qu'écrit ces lignes est décidé à allumer ce soir comme le lampion de la paix. Le lecteur comprendra sans aucun doute que notre tendance est que mon origine prussienne m'avait créé une aliénation difficile.

Des hommes intelligents qui jusqu'alors n'avaient donné aucun signe d'aliénation mentale, m'abordaient sur le boulevard et me disaient :

—Eh bien, mon vieux, il paraît que nous allons nous flanquer un coup de torchon.

—Et pourquoi, je vous prie, hasardais-je timidement, pourquoi font-il nous flanquer un coup de torchon?

—Parce qu'il faut nous flanquer un coup de torchon.

J'avoue que ce raisonnement, ainsi logique qu'un premier Paris de la *Liberté*, me frappait généralement d'une profonde stupeur; car j'ai, sur le torchon international, des idées diamétralement opposées à celles de M. de Girardin. Chaque jour je bénis la Providence qui a guidé ma main le jour où j'ai tiré un bon numéro à la conscription de mon pays natal, car, j'éprouvais quelques répugnances à exterminer de braves gens que j'aimais fort, à cette seule fin de fournir au lecteur blasé le récit émouvant d'une sanglante bataille à l'heure où il digérait la pre mière crevette d'un excellent dîner.

D'autres italiennes ne se contentaient pas de me proposer un excellent coup de torchon. J'ai notamment parmi mes amis un très bon garçon avec qui je dine deux ou trois fois par semaine et qui constamment à me plus vouloir partager ses plats avec moi.

—Mon cher, me dit il la semaine dernière, vous savez que je suis lancé, moi je suis de la garde nationale mobile. Vous comprenez?.....

—Pas tout à fait.

—Eh bien, je vais m'expliquer. J'ai pour vous beaucoup de sympathie, mais si je vous trouve à ma jeu ne comme au chien.

—Mon cher ami, répondis-je à cet insensé, s'il vous faut absolument un chien, je vais vous envoyer demain matin un petit épagneul qui fera parfaitement votre affaire ; je serai de soir de passer quelques heures chez vous